

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epernay

Commune de Chouilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

délibération :
D_2024_4_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 29 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 22 Juillet 2024

Présents : 9

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 11

Pouvoirs :

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

**Objet : Acquisition de
parcelles lieudit " La
Cerisière"**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune pourrait acquérir deux parcelles de terres sises lieudit "La Cerisière".

Ces parcelles sont situées dans l'ex-emprise de servitude de captage en eau potable aujourd'hui abandonné

Le maire présente les propositions de vente à la commune par les propriétaires ci-dessous :

- Mme Isabelle Oyance épouse Mary et Mme Marielle Oyance épouse Verreaux acceptent de vendre à la commune leur parcelle cadastrée section AD n°223 d'une surface de 8a et 25 ca au prix de 4000.00€

- Mme Nadine Flament accepte de vendre à la commune sa parcelle cadastrée section AD 219 d'une surface de 12a 13ca au prix de 6000.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité des présents l'acquisition des parcelles ci-dessous :

AD N° 223 de 8a 25ca appartenant à Mme Isabelle MARY et Mme Marielle VERREAUX au prix de 4000.00€

AD N°219 de 12a 13ca appartenant à Mme Nadine FLAMENT au prix de 6000.00€.

- autorise le maire à signer les actes de ventes qui seront établis par Maître Jérôme PERTIN, notaire à Avize.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/07/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240729-08S20240729D001-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epervay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

délibération :
D_2024_4_2

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 29 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 22 Juillet 2024

Présents : 9

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 11

**Objet : Travaux de voirie
chemin rampe de chemin
de fer et chemin du petit
bois**

Pouvoirs :

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire rappelle à l'assemblée les projets de travaux de voirie communale programmés au budget 2024 et précise que dans le cadre du service partagé avec le service voirie de l'agglomération d'Epervay, une estimation des travaux a été réalisée et se présente comme suit :

- Aménagement du chemin de liaison de la rue Saint Martin avec la rue du Grès pour 68 500.00€ ttc
- Renforcement du chemin rural n°5 dit de la prairie pour 68 000.00€ ttc

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents :

- décide la réalisation des travaux ;
- autorise le maire à missionner le service de la communauté d'agglomération d'Epervay pour lancer la procédure d'appel d'offres.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/07/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240729-08S20240729D002-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epervay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

délibération :
D_2024_4_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 29 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 22 Juillet 2024

Présents : 9

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 11

**Objet : Travaux
aménagement aire de
camping cars**

Pouvoirs :

Madame BOUTILLAT Martine a donné pouvoir à Jacques Hostomme
Madame LAURENT Bénédicte a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame LAURENT Bénédicte, Madame JACQUES Elodie

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement d'une aire de camping car (12 emplacements) au lieu dit "La Cerisière" et précise que le service voirie de la communauté d'agglomération d'Epervay a été sollicité pour l'étude du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- décide la réalisation des travaux ;

- autorise le maire à missionner le service de la communauté d'agglomération d'Epervay pour lancer la procédure d'appel d'offres.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/07/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 051-215101437-20240729-08S20240729D003-DE